Dernier n° Ed. de la Station Auvergne et Limousin

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP19-7-68 816205

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régie de Recettes D.D.A. - Sous-Régisseur de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 63 CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

Supplément n° 1 au Bulletin n° 94 de juillet 1968

A V E R T I S S E M E N T -

VIGNE

MILDIOU -

Vignobles du département de l'Allier : Il est conseillé d'effectuer un traitement qui, surtout là où la maladie a été identifiée, devra être terminé pour le 13 juillet.

Vignobles des autres départements de la Circonscription : Traiter avant le 13 juillet les vignes dans lesquelles la maladie a été identifiée. Ailleurs, le traitement pourra être repoussé au début de la semaine du 15 au 21 juillet.

VERS DE LA GRAPPE -

Le début du second vol n'a pas encore été observé :

I N F O R M A T I O N S -

VIGNE

OÏDIUM -

Dans les vignes sensibles ne pas négliger la lutte contre cette maladie (attention aux brûlures possibles par fortes températures).

Traitement en cas de chute de grêle

En cas de dégâts par chute de grêle sur Vigne et Arbres fruitiers, il est rappelé qu'il y a intérêt à effectuer un traitement anticryptogamique dans les meilleurs délais.

Clermont-Ferrand, le 10 juillet 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 693 du 10 juillet 1968 - 2200 exemplaires - ABONNEMENT 1968 - Expédition n° 18.

P206